



# LE CAHIER DE L'ACCOMPAGNATEUR-TRICE

Année scolaire 2021-2022

Comment bien accompagner une classe de découvertes ?

---

LA FAL 44  
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION  
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



## Agir en citoyens

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour l'aide que vous acceptez d'apporter. En effet, la sécurité des élèves dans certaines activités scolaires nécessite parfois la présence de nombreux adultes. Votre collaboration est donc précieuse et permet d'offrir aux élèves des activités différentes et enrichissantes.

L'enseignant-e que vous accompagnez dans ce projet, a fait le choix de partir en séjour classe de découvertes avec le service Vie Scolaire de la FAL 44 qui est une fédération de la Ligue de l'Enseignement.

Afin de vous aider dans cette tâche, nous avons conçu ce guide qui vous permettra, nous l'espérons, de bien comprendre ce qui est attendu d'un-e intervenant-e bénévole qui participe à l'encadrement de la vie collective d'une classe, en particulier lors des différentes sorties scolaires.

Bonne lecture et encore merci pour votre collaboration.

L'équipe pédagogique du centre





# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement se crée en 1866. C'est un mouvement d'Education Populaire complémentaire de l'école, qui a pour finalité de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire. Autour de l'idée d'une "**école de la réussite pour tous**", les fédérations départementales sont actrices au sein du système éducatif, en partenariat avec les enseignant-es et autres structures.

Si notre ambition est de favoriser l'épanouissement de chaque personnalité, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale, la Ligue sait que son action ne peut être qu'une contribution à l'éducation des jeunes.

Il est nécessaire que les différentes actions éducatives forment un ensemble qui ne sera pas contradictoire mais complémentaire et qu'elles soient menées en n'oubliant pas que le premier des partenaires c'est l'enfant, à la fois promoteur et acteur de son éducation. L'accord du principal intéressé est indispensable. Sans son adhésion totale aucune éducation n'est possible.

## Les principaux domaines d'actions de la Ligue sont les suivant :

- l'école de la maternelle à l'université
- la culture,
- les vacances et les loisirs éducatifs
- le débat d'idées
- la formation et l'insertion professionnelle
- le sport
- la communication
- l'accompagnement à la vie associative
- .....



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - F.A.L. 44

---

Parce que nous pensons que l'école ne peut remplir sa mission fondamentale qu'en se préoccupant de la globalité de l'enfant et de son environnement, nous souhaitons nous associer dans la démarche des enseignant-es qui partent en classe de découvertes pour trois raisons :

1. se mettre à disposition des enseignant-es et des élèves en tant que centre et personnes ressources
2. établir un partenariat avec la communauté éducative
3. partager nos compétences en éducation en termes de socialisation et de transmission de valeurs.

**La FAL** a pour objectif de **former des citoyen-nes autonomes et responsables** notamment à l'école, lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

**La FAL 44 et ses fédérations sportives, l'USEP et l'UFOLEP, sont actrices au sein du système éducatif.** Elles interviennent sur différents domaines, sur lesquels nous sommes prêts à s'associer dans vos démarches de projets :

- les classes de découvertes et sorties scolaires
- éducation à la citoyenneté, lutte contre les discriminations...
- la formation de vos délégués élèves
- la mise en place de projets locaux socio-éducatifs
- le sport scolaire
- la formation continue et professionnelle d'acteurs éducatifs
- l'accueil périscolaire
- la restauration d'enfants
- l'organisation de séjours de vacances
- l'appui au développement des associations affiliées



# POURQUOI PARTIR EN CLASSE DE DÉCOUVERTES AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL 44 ?

---

L'enseignant-e a fait le choix de faire profiter à ses élèves d'un séjour en classe de découvertes. La Ligue de l'enseignement FAL 44 soutient et accompagne les enseignant-es pour préparer ce séjour.

## UN PROJET EDUCATIF CLAIREMENT IDENTIFIABLE

- Parce que l'école aujourd'hui se veut ouverte sur le monde, tout ne s'apprend pas en classe; il est nécessaire d'en sortir pour connaître d'autres activités, pour échanger avec d'autres milieux, comprendre d'autres modes de vie, d'autres cultures.

## UNE DIMENSION EDUCATIVE ET SOCIALE

- **acquérir plus d'autonomie**, développer la curiosité et la créativité. Donner du goût et le sens des responsabilités. Apprendre à gérer la vie quotidienne.
- **devenir acteur-trice de son propre avenir**, comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, penser globalement pour agir localement.
- **savoir être et vivre ensemble**, apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.
- **favoriser un rapport différent entre les enseignant-es et les élèves.**

## UNE DIMENSION D'ENSEIGNEMENT

- **améliorer les compétences méthodologiques**, s'approprier une démarche scientifique en situation, traiter l'information, observer, chercher, analyser, émettre des hypothèses, les vérifier.
- **construire les concepts de temps et d'espace**, se situer dans de nouveaux espaces, connaître le passé et le présent, projeter le futur dans un environnement donné.
- **réinvestir les connaissances de base**, écrire, lire, parler, compter, pour questionner, communiquer et raconter en se servant de la stimulation d'un milieu et d'un mode de vie nouveaux.
- **s'approprier des techniques ou des outils**, s'exprimer, communiquer, pratiquer des activités sportives ou culturelles, utiliser des outils technologiques.

# ACCOMPAGNATEUR-TRICE D'UNE CLASSE DE DECOUVERTES, C'EST QUOI ?....

Recruté au préalable par l'enseignant, l'accompagnateur bénévole ou salarié doit **assister l'enseignant-e et s'intégrer à l'équipe d'animation du centre** : il a le même rôle que les animateurs pour ce qui concerne l'accueil, la surveillance et la sécurité mais ne prend pas en charge des animations pédagogiques.

L'enseignant-e est responsable des enfants, du projet pédagogique du séjour et de sa mise en œuvre. C'est l'enseignant-e qui indique son rôle à chacun des personnels encadrants.

L'encadrement d'une classe, lors d'une sortie scolaire, peut s'envisager selon différentes étapes :

- lors des sorties
- sur le lieu du séjour
- pendant les transports
- lors des animations
- ...

Les taux d'encadrement sont définis par des textes.

## **Ce que dit la circulaire n°99-136, B.O.H.S. n°7 du 21/09/99**

*Le taux d'encadrement des élèves, défini pour chacune des catégories de sorties scolaires, s'applique y compris dans le cadre du transport. Le chauffeur du car n'est, en aucun cas, pris en compte dans le taux d'encadrement.*

### • TABLEAU RECAPITULATIF DES SORTIES AVEC NUITÉES

	EFFECTIFS pour 1 classe
Ecole maternelle (classe maternelle ou classe élémentaire avec section infantine)	2 adultes au moins pour 16 élèves Au delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.
Ecole élémentaire	2 adultes au moins pour 20 élèves Au delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

- Les encadrant-es peuvent être des parents d'élèves, des aides éducateurs ou assistant d'éducation, des enseignants à la retraite, des retraités, des bénévoles de lire et faire lire ...
- Les accompagnateurs surveillent et sont garants de la sécurité des enfants, de la gestion du bon déroulement des temps de la vie quotidienne (repas, douches, temps libres, coucher, lever...).

# LES ETAPES D'UNE SORTIE SCOLAIRE

---

## Pendant les activités

L'accompagnateur-trice peut éventuellement renforcer l'encadrement sur les moments de découvertes.

- ✓ **La classe forme un seul groupe** (exemple : lecture de paysage, visite d'un musée...)  
L'accompagnateur à un rôle de surveillance pendant le temps d'activité.
- ✓ **La classe forme plusieurs groupes** (exemple : jeux de piste...)  
L'accompagnateur peut alors avoir un groupe de référence.

Il sera amené à :

- Se déplacer dans un périmètre restreint avec son groupe (cf. règles de déplacement)
- Respecter les règles de sécurité
- Stimuler les enfants dans la recherche des réponses de l'animation (**Attention** : amener à la réflexion sans donner les réponses mais si blocage, donner des indices pour que les élèves ne soient pas bloquer)

Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves lors des sorties scolaires, une équipe d'encadrement doit être formée.

Elle est constituée de :

- L'enseignant-e
- Un-e animateur-trice FAL
- Des accompagnateurs-trices bénévoles ou salarié-es
- Un-e animateur-trice extérieur-e (guide, ornithologue...)

Sur certaines activités, l'enseignant-e peut être déchargé de surveillance directe.

## Lors des déplacements

Lors du départ pour une sortie ou un séjour scolaire, l'accompagnateur-trice peut :

- Être à la disposition de l'enseignant-e avant le départ,
- Se présenter aux élèves,
- Participer à l'accueil des enfants et des familles.

Différents types de déplacement peuvent être envisagés :

- à pied,
- en car,
- dans les transports communs



## **A pied**

Si la classe se déplace en un seul groupe, selon les indications de l'enseignant-e vous occuperez une position au sein du groupe classe : serre file, ouverture de l'itinéraire, milieu du groupe.

Chacune de ces positions permet au groupe classe de se déplacer collectivement. Votre rôle consiste alors essentiellement à assurer la cohésion du groupe. Lors de la traversée de la chaussée sur des passages protégés, l'enseignant-e peut vous demander d'anticiper l'arrêt des véhicules en vous situant au milieu de la chaussée. Dans tous les cas ce sont les scissions non voulues qu'il faudra anticiper en veillant à ce que les élèves restent par deux, que les espaces séparant les binômes soient réguliers, que les élèves conservent une certaine attention.

## **En car**

### **Respecter les règles de sécurité lors du transport d'enfants en car**

*Lors de la montée :*

La présence d'un adulte à l'entrée du car est indispensable pour réguler le flux impatient des élèves. Un adulte entré en premier peut réguler le placement des élèves et éviter la dispersion (en cas d'évacuation rapide du véhicule, il sera plus facile ainsi de vérifier que tous sont descendus). Il se placera ensuite derrière le dernier siège occupé dans le car.

*Dans le car :*

Tous les passagers y compris les adultes doivent être assis sur des sièges (pas de strapontins). Certaines places ne doivent pas être occupées par les enfants. Dans ce cas se conformer aux prescriptions du conducteur-trice du car ou du transporteur. Si le car possède des ceintures de sécurité, il faut veiller à ce que tous les enfants soient correctement attachés. Il faudra éventuellement les aider à s'attacher mais aussi à se détacher.

*Lors du déplacement :*

Le car ne peut démarrer, pour des raisons de sécurité, que si tous les passagers sont assis (et éventuellement attachés). Les adultes se répartissent afin d'assurer une surveillance efficace et éventuellement de prévenir les malaises dus au mal des transports (en principe, un adulte près de chaque sortie).

*A l'arrivée :*

Les passagers ne peuvent, pour des raisons de sécurité, se lever (et se détacher) que lorsque le car est arrêté. Pour éviter que la sortie ne se passe dans la précipitation, un adulte, au moins, doit accueillir les élèves en rang à leur sortie du car (en principe, l'enseignant). Un autre se tient près de la portière pour éviter les chutes et veiller au bon déroulement de la sortie. Une personne reste dans le car afin de gérer la circulation et vérifier que les élèves n'ont rien oublié.

A l'arrivée sur le centre, le premier jour, l'accompagnateur bénévole aide les enfants à descendre leurs bagages.

## **Dans les transports en commun**

Durant certains séjours, vous serez amenés à prendre des transports en commun. Ces déplacements demandent une vigilance accrue. Un groupe d'enfants peut vous être attribué pour faciliter le comptage lors de la montée ou descente du transport.

Veiller à la bonne tenue des enfants, politesse et respect des autres passagers.

## Pendant le séjour scolaire

	Rôle pédagogique	Rôle technique
<b>A l'arrivée</b>	<p><b>Aider les enfants</b> à s'installer et s'orienter dans le bâtiment</p> <p><b>Aider les enfants</b> à s'installer dans leurs chambres et découvrir les lieux.</p>	<p>Repérer les lieux, toilettes, restauration.</p> <p>Aider au rangement des bagages dans des espaces réservés.</p> <p>Vérifier la bonne répartition des chambres, que chaque enfant récupère et range ses bagages.</p> <p>La surveillance de certaines chambres vous est attribuée : vérifier le rangement des vêtements.</p> <p>Aider à faire les lits (lits faits pour les - de 6 ans).</p>
<b>Le lever</b>	<p><b>Aider l'enfant</b> en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.</p> <p><b>Faire découvrir</b> toutes les facettes de la vie en collectivité</p>	<p><b>Prise en charge</b> des levers échelonnés.</p> <p><b>Prise en charge</b> des "pipis au lit", changement de pyjama (peut être lavé sur place par la personne qui s'occupe de la lingerie)</p> <p>L'équipe de ménage se charge de changer les draps et les récupère en passant dans les chambres.</p> <p>Penser à <b>ouvrir les fenêtres</b> des chambres dont vous êtes référents afin d'aérer la pièce</p> <p><i>NB : possibilité de descendre au petit déjeuner en pyjama ou habillé.</i></p>
	Au retour du petit déjeuner	<p><b>Rangement</b> du linge propre et du linge sale des enfants</p> <p><b>Veiller</b> au bon déroulement de la toilette des enfants.</p> <p><b>Veiller</b> à ce que les enfants fassent leur lit et rangent leur chambre, les aider si besoin.</p> <p><b>Penser</b> à avertir le personnel du centre en cas de soucis techniques, ampoule grillée, robinet qui fuit, papier toilette....</p>
<b>Le petit déjeuner</b>  <b>Les repas</b>  <b>Le goûter</b>	<p><b>Faire prendre</b> conscience aux enfants de l'importance des repas.</p> <p><b>Apprendre</b> à l'enfant les bases d'une bonne alimentation.</p> <p><b>Apprendre</b> à l'enfant à maîtriser les quantités afin d'éviter le gaspillage.</p> <p><b>Respect</b> de l'environnement dans le cas d'un goûter en extérieur (aussi valable pour les pique-nique)</p>	<p><b>Accompagner</b> les enfants à la salle à manger, par petits groupes</p> <p><b>Les aider</b> à se servir, vérifier qu'ils mangent de tout</p> <p><b>Veiller</b> au respect des régimes alimentaires spécifiques (en relation directe avec l'équipe de cuisine)</p> <p><b>Gérer</b> la distribution des goûters</p> <p><b>Veiller</b> et participer, si besoin, au débarrassage des tables, ou au ramassage des papiers si le goûter a lieu en extérieur.</p>

<p><b>Les douches</b></p>	<p><b>Aider l'enfant</b> en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.</p> <p><b>Faire découvrir</b> toutes les facettes de la vie en collectivité</p> <p><b>Apprendre</b> à l'enfant les bases d'une bonne hygiène.</p>	<p>Veiller à ce que l'enfant change de sous-vêtement et range les vêtements sales à part.</p> <p>Éviter de remettre les vêtements de la journée, un jogging ou le pyjama sont idéaux pour la veillée. !!!!!</p> <p>Être très vigilant sur la toilette de l'enfant, tout en respectant son intimité et sa pudeur.</p> <p>Profiter du temps douche pour faire ranger les chambres, préparer les vêtements pour le lendemain matin en fonction du planning et de la météo.</p>
<p><b>De 18 h 00 à 19 h 00</b> Durant cette heure, les enfants sont généralement pris en charge, par petits groupes par l'enseignant. (bilan de la journée, publication du message du jour sur le blog...)</p> <p>Ce temps calme peut être encadré pour les autres enfants par un membre de l'encadrement (jeu de plein air, présentation d'un diaporama, jeux de sociétés, courrier...).</p>		
<p><b>Le coucher</b></p>	<p><b>Apprendre</b> à l'enfant les bases d'une bonne hygiène.</p> <p><b>Favoriser</b> la complicité</p>	<p><b>Veiller</b> au bon déroulement de la toilette du soir, du brossage des dents.</p> <p><b>Gérer</b> les petits soucis et chagrins individuellement</p>
<p><b>La surveillance de nuit</b></p>	<p><b>Veiller</b> à la sécurité des enfants et à leur bonne santé</p>	<p><b>Assurer</b> le coucher des enfants après la veillée.</p> <p><b>Faire</b> une ronde en fin de soirée pour vérifier que tous les enfants dorment et sont bien couverts.</p> <p><b>Assurer</b> la garde de nuit.</p> <p><b>Indiquer</b> votre chambre aux enfants pour qu'ils puissent vous trouver durant la nuit.</p>
<p><b>Le dernier jour</b></p>	<p><b>Aider l'enfant</b> en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.</p> <p><b>Faire découvrir</b> toutes les facettes de la vie en collectivité</p>	<p><b>Aider</b> les enfants à préparer leur valise</p> <p><b>Veiller</b> à laisser les chambres en bon état.</p> <p><b>Défaire</b> les lits et rassembler les draps à l'endroit indiqué</p>

### Les règles de sécurité et de surveillance

Il nous paraît important de vous rappeler que par votre présence vous contribuez à assurer **de façon permanente** la surveillance et la sécurité des enfants.

Cette surveillance est continue, elle est **effective et vigilante** pendant la totalité du temps de l'activité.

En cas de problème, vous devez en aviser rapidement l'enseignant-e de la classe **sans jamais laisser les enfants sans surveillance**.

# LA SANTÉ DES ÉLÈVES

---

- **Si un enfant est malade**

- **Avant le départ :**

Les médicaments sont autorisés (sous contrôle de l'enseignant-e) si une ordonnance est fournie mentionnant clairement la posologie et la durée de traitement

- **Pendant le séjour**

Faire venir le médecin  
L'enseignant-e préviendra ensuite les parents.

- **S'il est porteur de maladie chronique**

L'enseignant-e a avec lui un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui explique les démarches à suivre pour administrer le traitement à l'enfant.  
L'enseignant-e a toujours avec lui les traitements des élèves.

- **Qui donne les médicaments ?**

Il est préférable que les médicaments soient sous la responsabilité d'une seule personne, ce qui évite les risques d'oubli ou au contraire de surdosage. Le détenteur du PSC1 (ou AFPS) et l'enseignant-e sont tout à fait habilités à le faire.

- **Que faire d'un enfant malade lors d'une sortie avec sa classe ?**

Si un élève ne peut sortir avec sa classe, la présence d'un adulte pour le garder est indispensable. Cela ne doit pas nuire au respect des normes durant la sortie, à savoir :

- rapport d'encadrement adultes/élèves
- présence de l'enseignant-e avec sa classe

Il vous sera donc demandé de rester avec l'élève malade le temps des différentes sorties.



# EN CAS D'URGENCE : APPELER LE SAMU au 15 ou 112

Puis prévenez l'enseignant-e et l'équipe du centre

Face à une situation d'urgence, modalités d'intervention pour l'appel au SAMU (15) par tout adulte de la communauté éducative.

## 1 – OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?

## 2 - ALERTER

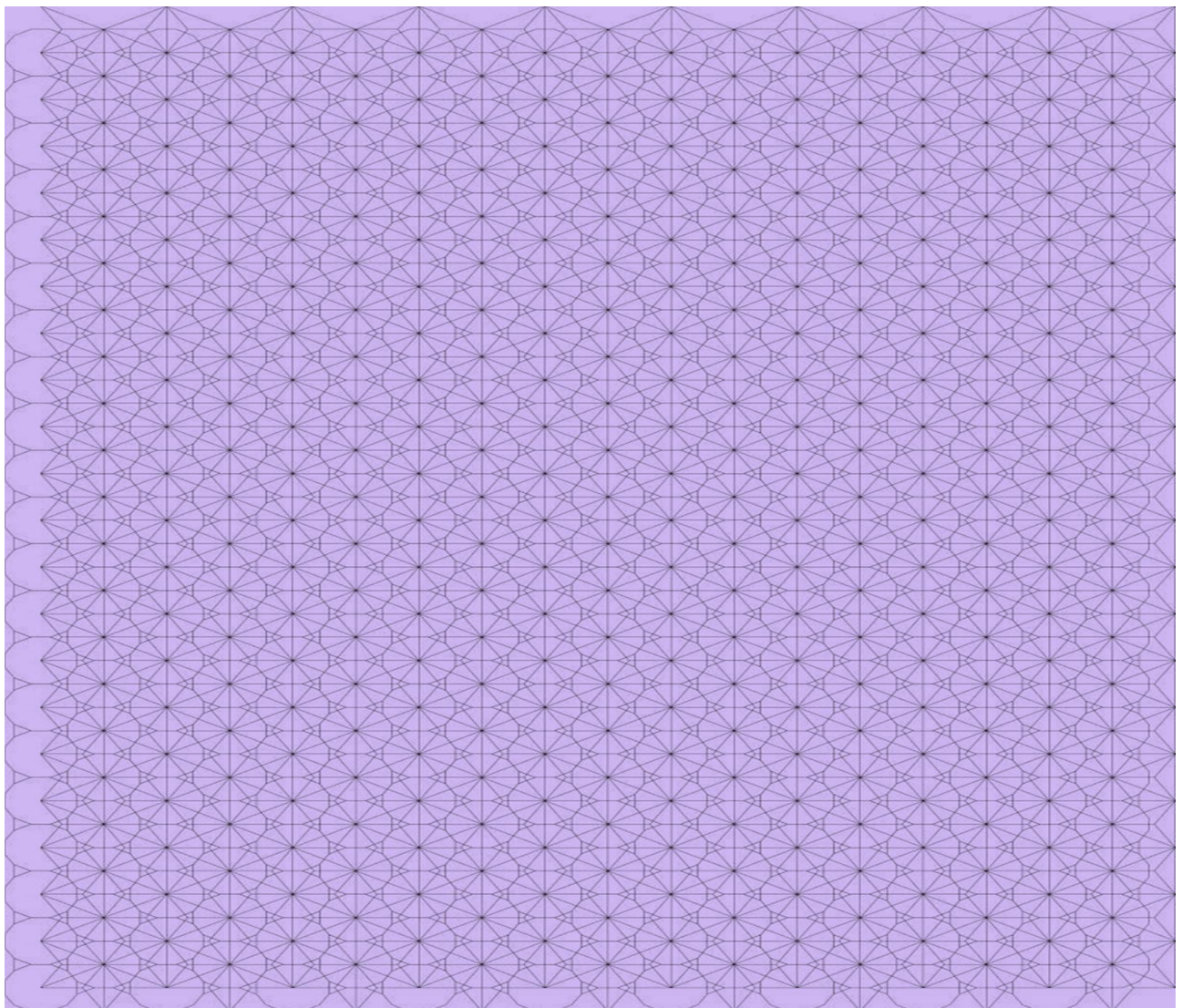
- Composer le 15
- Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue...)
- Préciser le type d'événement (chute...)
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible

## 3 - APPLIQUER LES CONSEILS DONNÉS

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état







**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL 44**  
**EDUCATION, TOURISME SOCIAL & SOLIDAIRE**

9 rue des Olivettes – BP 74107  
44041 NANTES CEDEX 1

 02 51 86 33 03

 [classes@laligue44.org](mailto:classes@laligue44.org)

**FÉDÉRATION**  
**LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44**

